

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONNE**

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

N° 23C07

Séance du jeudi 16 février 2023

Président

M. RONZON

Membres présents :

**MMES LOUBET, DUBARE, SERRE, DULLAART, REMILLON,
VIVIAND, LASSUS et PHILIPPOT**

**MM MUNIER, ALLIOD, CHANEL, MASSON, PRUDHOMME,
THOMASSET, SUSINI, COMTET, BOTTERI, GEORGES, CLERC,
MORARD (suppléant de M. DUTOIT), LAKS, LAVERRIERE,
ROPHILLE, SAUGE, SOULAT, SAUVAGET, ARNOULD,
DUJOURD'HUI et TRANCHANT**

**Membres ayant donné
procuration :**

**MME MEYNET à M. ROPHILLE
MME PLAGNAT à M. SOULAT
MME BILLOT à M. LAKS
M. RAVOT à M. COMTET**

Membres absents excusés :

M. DUBOUT

Membres absents :

**MMES RALL, LAVOREL, ROSSAT-MIGNOT, VEYRAT et
VIBERT
MM VAILLOUD, VAREYON, BOLLIET, BELMAS, DOLDO,
BOSSON, BONNET et ROLLAND**

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

30

Votants :

34

Date de la convocation :

06 février 2023

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel CHANEL

Objet de la délibération :

**COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL SUITE A L'ELECTION
DU 4EME VICE-PRESIDENT**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu les statuts du SIVALOR, et notamment l'article 6 qui expose « Le Bureau est composé du Président, de plusieurs Vice-présidents et de membres élus par le Comité » ;

Vu la délibération n° 20C24 du Comité syndical en date du 24 septembre 2020 fixant le nombre de vice-présidents à six ;

Vu les délibérations n°20C26, n°20C45 et n°22C11 portant composition du Bureau Syndical ;

Vu la délibération n°23C06 portant élection du 4^{ème} Vice-président du SIVALOR ;

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux statuts du SIVALOR, le Bureau est composé du Président, de plusieurs Vice-présidents et de membres élus par le Comité ;

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°20C26 du 24 septembre 2020, le Comité syndical a décidé que tous les Vice-présidents sont membres du Bureau syndical, et rappelle la composition du Bureau syndical :

PRESIDENT			Serge RONZON	CC PAYS BELLEGARDIEN
VICE-PRESIDENTS (6)	1 ^{er} Vice-président	Finances	Jean-Luc SOULAT	Annemasse Les Voirons Agglomération
	2 ^{ème} Vice-présidente	Communication	Marianne DUBARE	Haut Bugey Agglomération
	3 ^{ème} Vice-président	Transition écologique	Emmanuel GEORGES	CC Usse et Rhône
	4 ^{ème} Vice-présidente	Tri	Joëlle LAVOREL	CC du Genevois
	5 ^{ème} Vice-présidente	Transfert	Dominique PHILIPPOT	CC Rumilly Terre de Savoie
	6 ^{ème} Vice-président	Valorisation énergétique	David MUNIER	CA du Pays de Gex
MEMBRES (4)		Michel CHANEL, Conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique		CA du Pays de Gex
		Guy DUJOURD'HUI		CC du Pays Rochois
		Régine REMILLON		CC Arve et Salève
		Jean-François BOSSON		CC de la Vallée Verte

Monsieur Guy DUJOURD'HUI venant d'être élu 4^{ème} Vice-président délégué au Tri, Monsieur le Président propose la désignation de Monsieur Nicolas LAKS, délégué de la Communauté de Communes du Genevois comme membre du Bureau syndical, en remplacement de Monsieur Guy DUJOURD'HUI.

Monsieur le Président propose au Comité syndical que soit arrêtée la nouvelle composition du Bureau syndical.

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DIT que le Bureau syndical est composé des membres suivants :

PRESIDENT			Serge RONZON	CC PAYS BELLEGARDIEN
VICE-PRESIDENTS (6)	1 ^{er} Vice-président	Finances	Jean-Luc SOULAT	Annemasse Les Voirons Agglomération
	2 ^{ème} Vice-présidente	Communication	Marianne DUBARE	Haut Bugey Agglomération
	3 ^{ème} Vice-président	Transition écologique	Emmanuel GEORGES	CC Usse et Rhône
	4 ^{ème} Vice-président	Tri	Guy DUJOURD'HUI	CC du Pays Rochois
	5 ^{ème} Vice-présidente	Transfert	Dominique PHILIPPOT	CC Rumilly Terre de Savoie
	6 ^{ème} Vice-président	Valorisation énergétique	David MUNIER	CA du Pays de Gex
MEMBRES (4)	Michel CHANEL, Conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique			CA du Pays de Gex
	Nicolas LAKS			CC du Genevois
	Régine REMILLON			CC Arve et Salève
	Jean-François BOSSON			CC de la Vallée Verte

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

DELIBERATION 23C07
Composition du Bureau syndical suite à l'élection du 4^{ème} Vice-président

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

